

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Madame Marion HOUETZ, Présidente.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	7 Avril 2026
Membres en exercice	32	Date de publication	8 Avril 2026
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	31	Secrétaire de séance	Marie-France FABREGES
Membres absents (y compris les procurations)	1	POUR : 32	
Nombre de procurations	1	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (y compris les procurations)	32	ABSTENTION : 0	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	X	CHOVA Audrey	X	JOURDAN Lucie	X	ORIVES Eric	X
BADIA Armand	X	CONDOR Alain	X	LEFRERE François	X	PALLOT Thierry	X
BARKATS Michael	X	D'IMPERIO Cédric	X	MARTIN Nicolas	X	RECULET Virginie	X
BONNET Georges	X	ETNA Sandra	X	MAZON Cédric	X	TERME Annie	X
BOUJET Lynda	X	FABREGES Marie-France	X	MEJEAN Florian	X	TESTUD Jean Luc	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	MINJOLAT REY Claude	Procuration à M. MONIER	VALETTE Alain	X
CHAMBON Annie	X	GEIGUER Jacques	X	MONIER Magalie	X	VANDELVEDE Hélène	X
CHAPUIS Pierre	X	HOUETZ Marion	X	MOURARET Christine	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 27.2026

Election des Vice-Présidents :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-6 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération N° 26.2026 du Conseil communautaire du 15.04.2026 portant création de 6 (six) postes de Vice-Présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau communautaire annexé à la présente délibération ;

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Vu les résultats du scrutin :

1^{er} Vice Président :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14 voix

A obtenu :

Monsieur Armand BADIA : 26 voix (vingt-six)

Monsieur Armand BADIA ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de le proclamer 1^{er} Vice-Président et le déclare installé.

2^{ème} Vice Président :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de votes blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14 voix

A obtenu :

Monsieur Alain CONDOR : 27 voix (vingt-sept)

Monsieur Alain CONDOR ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de le proclamer 2^{ème} Vice-Président et le déclare installé.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 007-200039824-20260415-272026-DE

S²LO

3^{ème} Vice Président :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de votes blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14 voix

A obtenu :

Madame Marie-France FABREGES : 27 voix (vingt-sept)

Madame Marie-France FABREGES ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de la proclamer 3^{ème} Vice-Présidente et la déclare installée.

4^{ème} Vice Président :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de votes blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12 voix

A obtenu :

Madame Agnès AUDIGIER : 23 voix (vingt-trois)

Madame Agnès AUDIGIER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de la proclamer 4^{ème} Vice-Présidente et la déclare installée.

5^{ème} Vice Président :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 3

Nombre de votes blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14 voix

A obtenu :

Monsieur Thierry PALLOT : 26 voix (vingt-six)

Monsieur Thierry PALLOT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de le proclamer 5^{ème} Vice-Président et le déclare installé.

6^{ème} Vice Président :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de votes blancs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11 voix

A obtenu :

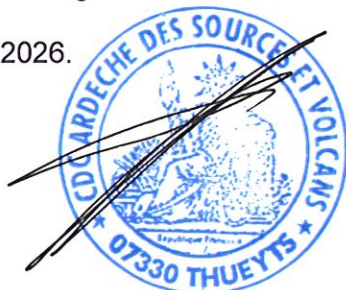
Madame Lynda BOUET : 21 voix (vingt et un)

Madame Lynda BOUET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de la proclamer 6^{ème} Vice-Présidente et la déclare installée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 16 Avril 2026.

La Présidente,
Marion HOUETZ



La secrétaire de séance,
Marie-France FABREGES